

LE BULLETIN MUNICIPAL

Louan-Villegruis-Fontaine



Photo : M. Frère

DECEMBRE 2024

N° 40





LE MOT DU MAIRE

Je vous présente au nom du Conseil Municipal et en mon nom, mes meilleurs vœux.

Que cette nouvelle année 2025 vous soit heureuse, prometteuse, faite d'épanouissements familiaux, personnels ou professionnels. Qu'elle vous soit synonyme d'une vie meilleure, surtout pour nos concitoyens qui sont dans la souffrance, la peine ou les difficultés.

Concernant le bilan pour l'année 2024, les travaux de remplacement des lampes par des leds ont été effectués pour cette la 3^{ème} tranche à Fontaine.

Il est prévu pour les années à venir de changer des armoires d'éclairage public qui ne sont plus aux normes.

Les travaux de voirie rue Babel vont commencer cette année suite à l'accord du fonds d'équipement rural qui subventionne le projet à 50 % ;

La citerne incendie à Ecury va être remplacée cette année car les subventions accordées ont priorisé la mise aux normes de sécurité de l'école pour la création d'une porte de secours.

Cette année encore avec le déficit budgétaire de l'Etat, les dotations risquent de baisser ce qui pénalise les communes.

Le Maire
James DANE

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Conseil municipal du 8 janvier 2024

Délibérations prises :

2024/001 : Indemnités du Maire et des Adjoints (approuvée)

2024/002 : Demande de subvention DETR 2024 Citerne incendie Hameau d'Ecury (approuvée)

2024/003 : Demande de subvention DETR 2024 mise aux normes sécurité école de Villegruis (approuvée)

2024/004 : Demande de subvention FER 2024 (approuvée)

2024/005 : Dépenses à imputer au 6232 ET 6257 (approuvée)

2024/006 : Elaboration des zones d'accélération énergies renouvelables (approuvée)

2024/007 : Mise en concurrence assurance statutaire Centre de Gestion 77 (approuvée)

Conseil municipal du 8 avril 2024

Délibérations prises :

2024/008 : Compte de gestion 2023 Assainissement M49 (approuvée)

2024/009 : Compte Administratif 2023 Assainissement M49 (approuvée)

2024/010 : Affectation du résultat 2023 Assainissement M49 (approuvée)

2024/011 : Budget 2024 Assainissement M49 (approuvée)

2024/012 : Compte de gestion 2023 Commune M57 (approuvée)

2024/013 : Compte Administratif 2023 Commune M57 (approuvée)

2024/014 : Affectation du résultat 2023 Commune M57 (approuvée)

2024/015 : Subventions aux associations (approuvée)

2024/016 : Vote des taux des taxes directes 2024 (approuvée)

2024/017 : Budget 2024 Commune m57 (approuvée)

2024/018 : Convention relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion 77 (approuvée)

2024/019 : Convention Regroupement Pédagogique de Beauchery-Saint-Martin/Léchelle/Louan-Villegruis-Fontaine (approuvée)

2024/020 : Demande Fonds Equipement Rural (F.E.R) Rue du château et 1^{ère} partie rue Babel (approuvée)

2024/021 : Signature électronique protocole d'accord avec la SCI Montaiguillon (approuvée)

Conseil municipal du 8 juillet 2024

Délibérations prises :

2024/022 : Tarification salle communale (approuvée)

2024/023 : Tarification cantine (approuvée)

2024/024 : Acquisition d'une parcelle de terrain rue Floria, régularisation alignement (approuvée)

2024/025 : Demande de subvention SDESM remplacement armoire éclairage public (approuvée)

2024/026 : Avis sur le projet de plan des mobilités en Ile-de-France (approuvée)

2024/027 : Entretien d'un terrain privé situé en zone d'habitation (approuvée)

Conseil municipal du 25 novembre 2024

Délibérations prises :

2024/028 : Adhésion convention participation prévoyance (approuvée)

2024/029 : Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaires par le Centre de Gestion (approuvée)
2024/030 : Elaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables (approuvée)
2024/031 : Fixation des contre-valeurs au titre de la redevance des réseaux d'assainissement collectif (approuvée)
2024/032 : Indemnisation assurance sinistre église Villegruis (approuvée)
2024/033 : Demande de subvention DETR 2025 citerne incendie Hameau d'Ecury (approuvée)
2024/034 : Avis d'enquête publique relative à la nappe de Champigny
2024/035 : Demande de subvention SDESM remplacement armoires éclairage public (approuvée)
2024/036 : Convention constitutive de groupement de commandes sur passation et l'exécution de marchés pour les besoins de la communauté de communes et de ses communes membres (approuvée)

CEREMONIES ET MANIFESTATIONS

Colis des Aînés

Cette année, comme l'année passée, un apéritif dinatoire a été organisé par la Mairie le 13 décembre.

A cette occasion les seniors de plus de 65 ans et inscrits sur les listes électorales ont reçu un colis.



11 novembre 2024 Commémoration de la Grande Guerre

Des gerbes ont été déposées aux Monuments aux Morts de Villegruis Fontaine et Louan ainsi que des petits bouquets sur les tombes des soldats inhumés dans les cimetières des 3 communes.

Un verre de l'amitié a été offert aux participants par la Municipalité.



REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les administrés qui se sont manifestés suite à l'annonce sur Panneau Pocket concernant la demande de don de rehausseurs pour la cantine de Louan.

Merci à vous 😊



RAPPEL DE CIVISME

Dépôt de plainte

Une plainte a été déposée en Gendarmerie pour harcèlement moral envers l'agent communal, suite à plusieurs mot et pancarte accrochés sur la porte du hangar technique.

Numéros de rue et noms boîtes aux lettres

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire d'installer une boîte aux lettres avec les noms des différents occupants (si plusieurs noms)

Il est également obligatoire de mettre le numéro de rue.

Sans toutes ces informations le courrier peut ne pas être distribué.

Décret du 29 juin 1979



Nettoyage et entretien des trottoirs et caniveaux

Les riverains sont tenus :

D'égaler les arbres, arbustes et haies bordant les voies publiques et privées de façon à ne pas gêner le passage des piétons, les câbles électriques ou téléphoniques, ainsi que les panneaux de signalisation. Ils ne doivent pas empiéter sur le domaine public.

De respecter les distances minimums de plantation selon le code civil : au minimum 2 m de la limite de la propriété si l'arbre ou l'arbuste mesure + 2 m et à 0.50 m si la hauteur est à + 2 m

En cas de chute de neige, ou tombée des feuilles, les riverains sont tenus de dégager les trottoirs ou la chaussée et de saler les plaques de verglas avec les sacs de sel mis à disposition des riverains.

Merci de respecter ces règles pour le bien-être et la sécurité de tous.

Divagation des chiens et des chevaux

Ne pas laisser les chiens, chevaux ou autre animal souiller les voies et places publiques. Rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse sur le domaine public et qu'il est interdit de les laisser divaguer (arrêté municipal en date du 21 juillet 2014). Tout animal aperçu sur le domaine public sera ramassé par la fourrière, contre 95 € pour récupérer son animal.

Dépôt d'ordures sauvages

Le Dépôt d'ordures sauvages est pénalisé par le Tribunal et fait l'objet d'une amende fixée à 1500 €. Un dépôt déchets verts est autorisé pour les villageois au lieu-dit « Les Pétales ». La déchetterie de Villiers Saint Georges est gratuite pour nos habitants aux heures ouvrables définies dans leur calendrier.

Les feux de déchets et tondeuses

Nous vous rappelons que les feux dans les propriétés sont interdits, et passibles d'une amende de 480 €. Les tondeuses ou engins à moteur le dimanche, sont également à proscrire pour la quiétude de nos habitants.

Les véhicules de propriétaires

Les véhicules stationnant à l'extérieur de leur propriété doivent être déplacés lors du passage de l'employé municipal pour ne pas gêner son travail.

Les déchets verts

Les gazons, tailles de haies etc...peuvent être déposés au lieu-dit « Les Pétales ».

Il faut simplement récupérer la clé auprès de la Mairie, contre remise de sa carte d'identité auprès de la Secrétaire (Lundi matin –Mardi matin – Vendredi matin).



QUELQUES INFOS UTILES

Vos demandes en ligne

Vous pouvez désormais effectuer vos demandes via le lien ci-dessous pour les demandes d'urbanisme ou autres

<https://app.monespacecitoyen.fr/citizenPortal/connect/commune/louan-villegruis-fontaine-77560>

Inscription scolaire

Vous pouvez dès à présent venir en Mairie inscrire vos enfants pour la rentrée scolaire 2025/2026 (uniquement pour les enfants rentrant pour la première fois à la maternelle)

Aucune dérogation ne sera accordée.

Sel de déneigement

En cas de gel, la Mairie met à votre disposition un sac de sel de déneigement.

Vous devez vous présenter au hangar de la commune de LOUAN à 8 h pour le retrait.

Les personnes qui n'ont pas de moyen de locomotion demanderont une livraison.

Entreprises

Une entreprise de nettoyage et repassage à domicile pour particuliers et professionnels

Chez NICOLO Nettoyage 2, rue des blés d'or à ECURY

Tél : 06 95 92 56 76 ou 09 73 61 95 71

Entretien de jardins et menus travaux

BRICOJARDINFRED

Mr Frédéric CAVEAU 4 rue de la Pie Cultivée à LA QUEUE AUX BOIS

Tél : 06 03 93 02 12

Une hôtesse, Mme CIMATTI à FONTAINE vous propose toute une gamme de produits d'entretien de marque française TEXAM au service des particuliers.

Tél : 06 68 95 80 42

Une coiffeuse à domicile de Fontaine : Madame Nathalie HENNEPEAU offre ses services pour Dames Hommes et Enfants

Tél : 06 76 70 15 91

A partir de mai vente de fraises, framboises, et une gamme à base de noisettes auprès de la Ferme LEUDONNAISE 16, rue de la Pie Cultivée LA QUEUE AUX BOIS

Tél : 06 80 32 91 63 ou lafermeleudonnaise@gmail.com

Fioul

Une bénévole s'est proposée de grouper les commandes de fioul pour bénéficier d'un tarif avantageux

M.MANTEZ gerard.mantez31@orange.fr

Portes Ouvertes

Une fois dans l'année, le dernier mercredi du mois de Juillet, Liliane et Marc MOREAU

Font portes ouvertes pour la présentation de leur récolte de miel à LOUAN

TEL : 01 64 00 35 34 OU marc.moreau3@orange.fr

Beaujolais et voitures anciennes

Deux fois dans l'année Jean-Pierre LEGRAND organise des portes ouvertes pour la vente et dégustation de Beaujolais, vins et champagne avec présentation de voitures anciennes et vente de pièces détachées.

Liste des assistantes maternelles

Mme Laura ROCHAT 26 rue verte à Louan

Tél : 06 85 68 90 44

Rappel sur la carte du provinois

La communauté de communes du provinois a, grâce à la carte du provinois, mis en œuvre une action concrète au profit des habitants de son territoire.

Cette carte propose, pour différents services, un tarif identique pour les habitants de la Communauté de Communes (location des salles municipales, bibliothèques municipales, atelier d'art plastique, atelier informatique et plate-forme internet, piscine municipale, crèche et hall garderie, restaurants scolaires, études surveillées et classes d'environnement, cinéma LE REXY (séances du mercredi après-midi et du vendredi à tarif réduit) gratuité du parking VILLECRAN .

Les cartes du Provinois sont nominatives et valables 5 ans à compter de la date de leur délivrance.

La carte est délivrée auprès de la mairie. Il faut une photo d'identité et un justificatif de domicile ainsi que l'ancienne carte pour le renouvellement.

Vitesse dans nos villages

Nous vous rappelons que la vitesse excessive dans nos communes met en péril la vie de nos enfants et de nos habitants.

ADMINISTRATION ET LOCATION

Carte d'identité.

Vous devez vous rendre sur le site de Service-Public.fr

Pré-demande pour un renouvellement de carte d'identité (Démarche en ligne)

Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)

Accessible avec un compte ANTS ou via France Connect.

Il faut renseigner certains éléments concernant [votre identité et celle de vos parents](#).

Il faut ensuite vous rendre à la mairie de Provins pour finaliser la demande avec les documents justificatifs.

La mairie récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et recueillera vos empreintes.

Conservez le n° de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de la démarche (il est conseillé d'imprimer le récapitulatif de pré-demande).

Attention la pré-demande concerne uniquement un dossier déposé en France.

Location salle communale

TARIFS LOCATION SALLE COMMUNALE

	ETE du 01/04 au 30/09	HIVER DU 01/10 AU 31/03
Résidents de la commune	250 €	350 €
Communauté de commune du provinois	400 €	500 €

COMMUNICATION

PANNEAU POCKET

La commune a mis en place en 2023 un moyen de communication pour ses administrés.
Vous pouvez télécharger gratuitement comme indiqué ci-dessous

Panneau Pocket n°1 en France

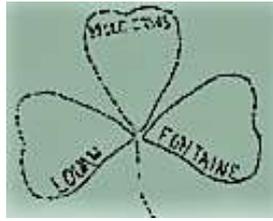
Les informations et alertes de votre Mairie sont sur PanneauPocket

- 1 Téléchargez gratuitement l'application
- 2 Recherchez votre Commune ou votre Code Postal
- 3 Cliquez sur le ❤️ pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications

Scannez-moi

Play Store Apple Store App Gallery

The smartphone screen displays the app interface with the following text: 'Ma commune 69003 Publié le 27/06/2022', 'La Mairie à votre écoute', 'Dangers sur la voirie, problème d'éclairage public, dysfonctionnement réseau téléphonique ou tout autre signalement...', 'Vos signalements sont précieux. Tous les habitants peuvent faire remonter leurs observations, demandes ou remarques par mail en cliquant ici. Si vous le souhaitez, vous pouvez également joindre des photos', and a photo of the town hall building.



Le Foyer Rural LVF

Venez rejoindre l'équipe de bénévoles au sein du Foyer Rural, et participez à la vie associative de votre commune par des festivités ponctuelles étalées tout au long de l'année ou des activités hebdomadaires (gym douce, tapisserie, patchwork, dentelles aux fuseaux, dessin). Un grand merci à tous les bénévoles et adhérents qui participent aux activités et qui font vivre notre village.

Tout au long de l'année on demande la participation aux villageois, aux retours des beaux jours on se retrouve pour une soirée dansante, les parents et grands-parents accompagnent les enfants à la chasse aux œufs de Pâques à la Cerclière, on sonne aux portes pour notre chasse aux bonbons le jour d'Halloween, nous tenons encore à remercier toutes les personnes qui nous suivent. Regardez dans vos boîtes aux lettres les tracts arriveront au fil de l'année pour vous convier à nos animations.

En espérant que 2025 soit de nouveau placé sous le signe de la convivialité au sein du Foyer Rural, nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année.

SECTION PATWORK

Le club de patchwork présent dans notre commune depuis plus de 25 ans est toujours actif. Nous nous réunissons tous les vendredis après-midi, sauf quelques imprévus, auquel cas nous nous voyons le jeudi, à partir de 14 heures.

Nous travaillons et prenons aussi un "quatre heures" dans la convivialité.

Vous pourrez voir nos ouvrages les 5 et 6 avril 2025, en même temps que les œuvres de nos amies du club de peinture.

La responsable

Danièle Lizakovszky

01 64 00 81 93



SECTION RANDONNEE

Tous les mardis et jeudis nous nous retrouvons à 14 h 30 sur le parking de la Mairie pour une randonnée de 2 heures environ.

C'est avec plaisir que nous accueillons les nouveaux randonneurs.

Vous pouvez vous joindre à nous en me contactant :

Anita CORRAL Tel : 06 10 45 13 13

Email : acm28477@free.fr



SECTION PEINTURE

Chaque jeudi en dehors des vacances scolaires nous nous retrouvons à 18 heures, dans une ambiance amicale, pour partager nos expériences et nos diverses techniques de peinture.

Si vous voulez vous joindre à nous n'hésitez pas à me contacter.

Les 5 et 6 avril 2025 avec nos amies les patcheuses , nous aurons le plaisir de vous présenter nos œuvres lors de notre exposition dans la salle communale de Louan .

Anita CORRAL Tel : 06 10 45 13 13

Email : acm28477@free.fr



SECTION GYM

Chaque lundi de 10h à 11h30 notre coach Fanny GOFFART encadre les « sportives et sportifs » de LVF et des alentours. Cette année, le groupe s'est agrandi de 2 nouvelles adhérentes.

A tout âge, la gym douce présente de nombreux bienfaits : assouplir notre corps, améliorer la posture et l'équilibre et diminuer certaines douleurs notamment les maux de dos.

Nous serons ravis de vous accueillir pour partager ce bon moment.

Martine MANTEZ

Email : gerard.mantez31@orange.fr



SECTION BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque déménagera au 1^{er} étage du 11 rue st Médard VILLEGRUIS courant janvier et sera ouverte au public Le 1^{er} samedi de chaque mois de 10 h à 12 h.

Ce nouvel aménagement entièrement repeint en blanc sur les murs est plus accueillant, et plus spacieux. Les étagères seront installées courant janvier avec les livres. (Albums, Bandes dessinées, romans etc ..)

Et surtout, il permettra aux enfants de l'école de pratiquer leur activité sportive dans l'ancienne classe avec plus de surface.

La médiathèque de Melun nous prête un fond d'environ 600 livres qui est changé une fois par an.

Cristèle ROBERDEAU

01 64 00 80 73



SECTION DENTELLE

Notre club dentelle nous permet de faire des échanges de savoir-faire sur la dentelle aux fuseaux.

C'est un moment de partage avec de belles choses à créer et surtout avec Sophie notre professeur

Qui a une patience pour nous apprendre de belles choses à réaliser.

Chaque mercredi après-midi à partir de 14 h toutes les quinzaines

Evelyne TANTET

Email : evelyne.tantet@orange.fr



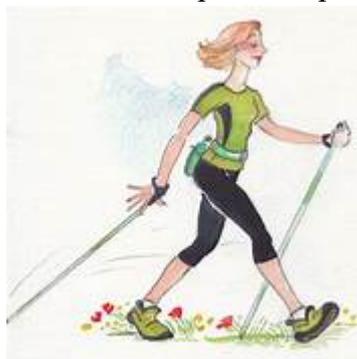
SECTION TAPISSERIE FAUTEUIL

La section tapisserie créée en 1997 a toujours autant de succès ! L'ambiance de travail y est exceptionnelle et très conviviale. Nous sommes épaulés, conseillés, et guidés par Bertrand TRIPE qui ne manque pas d'apporter son soutien technique et ses encouragements à chacun des membres de la section et ce toujours dans la bonne humeur. On désosse, on consolide, on restaure, on rembourre, on habille et on aboutit à une œuvre d'art. Chaque mardi de 9h à 16h
M H BRODARD
06 15 04 24 11



SECTION MARCHE NORDIQUE

Des chaussures confortables, une paire de bâtons et du courage, voilà ce qu'il faut pour venir faire de la marche nordique avec nous le vendredi matin à partir de 9h. Quel que soit votre forme physique, vous bénéficierez de ses bienfaits sur tout votre corps. Nous pouvons vous prêter des bâtons pour une séance d'essai.
Bernadette BOVERO
06 20 62 73 66



PROCHAINES MANIFESTATIONS

15 mars : Repas dansant
5 et 6 avril : Expo patch dessin
19 avril : Chasse aux œufs de pâques
30 mai : Fête des voisins
14 juillet : Feu d'artifice et jeux
22 novembre : Soirée beaujolais



INFOS PRATIQUES

Que deviennent les nids de frelons asiatiques l'hiver ?

On entend souvent dire que les [frelons asiatiques](#) ne sont plus présents dans leurs nids l'hiver. Et qu'à partir du mois d'octobre il est inutile de [faire détruire ces nids](#). Ces **nids de frelons asiatiques** sont souvent haut perchés, et on les repère par ailleurs à la chute des feuilles.

Quand les feuilles sont tombées, est-ce vraiment trop tard pour agir ?

Qu'en est-il donc exactement ?

Voici d'après nos 18 années d'expérience, ce que l'on a pu observer à propos du frelon asiatique (*Vespa velutina* « nigrothorax »). Nous expliquons donc comment il faut gérer la fin de saison en fonction de son cycle de reproduction.

L'hiver, les frelons asiatiques ne sont plus dans les nids. Ces nids ne sont jamais réutilisés d'une année sur l'autre. A partir de la mi-janvier, il est donc inutile de les faire retirer

Quel est cycle de reproduction du frelon asiatique ?

En début de saison, aux premiers beaux jours, quand l'air commence à se réchauffer, les **femelles fécondées**, appelées **gynes**, commencent à **sortir de leur hibernation**.

Le nid primaire

A ce moment-là elles se regroupent en petits paquets (de 2 à 15 individus environ). Elles commencent à fabriquer un petit [nid primaire](#), de la taille d'une orange ou d'un petit melon. Une fois ce nid totalement fermé, une sélection s'opère alors. La plus forte des femelles tue ses concurrentes et commence à pondre. C'est elle qui deviendra **la reine** et assurera ensuite la descendance.

Drôle de condition quand on pense qu'elle passe sa vie entière à pondre et s'occuper de la progéniture.

Le nid secondaire

Le nid grossit alors durant tout l'été. Une partie de l'essaim peut se délocaliser souvent **dans la cime d'un arbre** mais aussi **sous un abri ou une toiture** à proximité. On appelle ce nouvel essaim le **nid secondaire**. Ce nouveau nid est souvent plus gros. C'est une grosse boule de carton, couleur gris terre.

En fin d'automne, le nid atteint donc son apogée. Mesurant souvent plus de 50cm de diamètre pour 60cm de haut, le nid reste très **actif jusqu'après les premières gelées**.

Les femelles fécondables rencontrent les mâles. Elles se nourrissent surtout de protéines pour accumuler des réserves qui leur permettront de passer l'hiver.

Les femelles fécondées commencent donc à **quitter le nid**. **Cela dure pendant plusieurs semaines** et l'amplitude de cette période dépend de la météo (surtout des températures).

Elles vont se mettre en dormance, à l'abri du froid. (Dans un tronc creux, un trou dans le terre, un tas de feuilles mortes, un grenier, une paire de gants de jardinage ou de bottes, un abri de jardin ou encore un local de piscine, etc...)



Frelon européen



Frelon asiatique



L'hibernation

Frelon asiatique	Frelon européen
D'après les recherches de Quentin Rome du Muséum National d'Histoire Naturelle en 2015, environ 70 % des colonies de frelons asiatiques déménagent au cours du mois d'août du nid primaire au nid secondaire généralement placé à une hauteur supérieure à 10 mètres dans les arbres environnants.	Le nid de frelons européens (<i>Vespa crabro</i>) garde le même nid du début à la fin de la saison. En effet, le frelon européen n'a pas pour faculté de construire un nid primaire, puis de pouvoir déménager vers un nid secondaire. Il craint trop les écarts de températures pour s'y risquer.
Les frelons asiatiques meurent en hiver, sauf les femelles fécondées. En effet, elles quittent leur nid pour se mettre à l'abri du froid, du mois de septembre au mois de décembre en général.	Les frelons européens meurent aussi en hiver. Sauf les futures reines, qui partent se mettre à l'abri du froid (souvent dans la même cavité que l'ancien nid) à partir de fin septembre et jusqu'à mi-novembre.
Nous remarquons chaque année des exceptions liés au climat qui change et à l'adaptation biologique de l'espèce (<i>Vespa velutina</i>). Certains nids paraissent encore actifs au soleil de l'après-midi jusqu'en février.	Le réchauffement climatique a des conséquences plutôt positives sur le frelon européen. Etant assez fragile au froid, les hivers doux lui permettent de mieux survivre à la diapause.

Au printemps suivant c'est reparti. C'est la fin du cycle.

Les femelles repartent à proximité immédiate ou plus loin si le vent les porte, en créant à **chaque fois un nouveau nid**.

Le nid de l'année précédente n'est jamais réutilisé d'une année sur l'autre.

Le frelon asiatique est arrivé en 2004 en France dans la région de Villeneuve Sur Lot dans le Lot et Garonne. En 18 ans, les essaims ont colonisé toute l'Europe de l'Ouest du Portugal au Danemark. Avec le réchauffement climatique, les été chauds et les hivers doux, on s'aperçoit que le frelon asiatique colonise de plus en plus les territoires de montagne.

Les femelles ont pu se déplacer de 3000 kilomètres en 20 ans, par leur vol, et peut-être aidé également par les transports terrestres.

A quelle période doit-on [faire enlever les nids de frelons asiatiques](#) ?

Le plus tôt dans la saison est le mieux, pour éviter tout **risque de piqûre** mais également pour éviter la naissance des femelles, et leur rencontre avec les mâles. Si elles rencontrent les mâles tout n'est pas perdu. Il suffit de [faire enlever le nid par un professionnel](#) avant que les femelles ne partent **se mettre à l'abri pour l'hiver**.

On pense souvent, à tort, que les femelles partent toutes du nid en même temps.

En fait, cette période s'étend sur une bonne moitié de l'hiver.

Dès les premiers gros froids, quand il commence à geler 4 ou 5 fois dans une même semaine, les femelles commencent à quitter le nid.

Ce n'est pas une science exacte : certaines années les nids sont vides à la mi-décembre, d'autres années (comme en 2019-20), les nids se sont retrouvés désertés à la fin février.

Quand le nid est vide, il n'y a plus d'individus adultes pour le protéger. Les oiseaux alors attirés par l'odeur des larves mortes viennent le trouer et se délecter de cette **source de protéines** précieuse et gratuite.

Si vous constatez un nid de frelon, merci d'envoyer un mail à la mairie avec vos coordonnées et le lieu du nid. La Mairie transférera les informations à la Communauté de Communes qui fera intervenir un professionnel.



Taxe foncière

Comment est calculée ma taxe foncière ?



Le montant de votre taxe est calculé en multipliant la base imposable du bien (valeur locative cadastrale) par les taux d'imposition applicables. Votre avis de taxe foncière peut également comprendre une taxe d'enlèvement des ordures ménagères calculée selon la même méthode, mais avec un taux spécifique.

La valeur locative cadastrale : elle représente le niveau de loyer théorique annuel que la propriété concernée pourrait produire si elle était louée dans des conditions normales.

Elle peut varier si le bien a fait l'objet de travaux importants, par exemple.

Les valeurs locatives cadastrales sont revalorisées chaque année au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE au mois de novembre précédent la taxation.

En 2024, compte tenu de la valeur de l'IPCH constatée en novembre 2023, le coefficient de revalorisation est fixé à 1,039, soit une **augmentation forfaitaire de 3,9 %** de la base de calcul des propriétés bâties et non bâties (hors locaux professionnels). La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est impactée de la même façon.

En ce qui concerne les taux applicables : ils sont votés chaque année par les collectivités dont vous dépendez (commune, intercommunalité, syndicat, établissement public foncier). Celles-ci peuvent ainsi chaque année décider de les réduire, de les maintenir au même niveau que l'année précédente ou encore de les augmenter, ce qui a un impact sur le montant de votre cotisation.

L'ensemble de ces informations figurent au recto d'un nouvel encart dédié, joint à votre avis de taxe foncière.

RECENSEMENT

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

Qui ? → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.
Où ? → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).

Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

EN SAVOIR PLUS
www.defense.gouv.fr/jdc

JDC
OBJECTIF CITOYEN
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
DIRECTION GÉNÉRALE DU SERVICE NATIONAL
SGA
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

Etat Civil

Naissances



Esteban Nunés né le 30/07/2024

Lola, Muriel, Marie Véron née le 17/09/2024

Matyas Mamadou Idrissou né le 01/12/2024

Mariages



Catherine Tilliet et Guy Lechevalier le 16/03/2024

Aurélie Blouet et Julien Régis le 11/05/2024

Aurore Lefevre et Michaël Riffaud le 18/05/2024

Sophie Neiryneks et Jérôme Maës le 14/09/2024

Le Conseil Municipal souhaite la bienvenue aux nouveau-nés et félicite les mariés

NUMEROS UTILES



Mairie

20, rue Perré – LOUAN

77560 LOUAN VILLEGRUIS FONTAINE

Tél 01.64.00.80.10

mairie.louanvillegruisfontaine@nordnet.fr

mairie.louanvillegruisfontaine@orange.fr

**Horaires d'ouverture au public : Lundi matin, Mardi matin et
vendredi matin, de 9h00 à 12h00**

SAMU	15
Pompiers	18
Gendarmerie/Police	17
Gendarmerie de Villiers-Saint-Georges	01 64 00 00 21
Hôpital Léon Binet	01 64 60 40 00
Centre Anti-Poisons	01 40 05 48 48
Pharmacie de garde	3915
SOS Amitié	01 42 96 26 26 0820 066 066 (24h/24h)
Enfants maltraités	119 ou 0800 054 141
Fil santé Jeune	0800 235 236
Enfance et Partage	0800 051 234
Drogue Info Service	0800 231 313
Sida info service	0800 840 800
Planning familial	01 47 00 18 66
Assurance retraite Ile de France (régime général)	3960
Assurance maladie de Seine-et-Marne	3646
Allo service public (démarches administratives par téléphone)	3939
Semafibre77	0806 000 413

Conception, rédaction et diffusion : Mairie de Louan

Impression : Imprimerie de Nangis